



Département du Rhône

Mairie de Chaponost

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 26 AVRIL 2023

L'An deux mille vingt-trois le 26 AVRIL à 19 h 30 le conseil municipal de Chaponost, légalement convoqué le 20 AVRIL deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance publique ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Damien COMBET, maire.

Étaient présents : Madame Patricia GRANGE, Monsieur Gregory NOWAK, Madame Claire REBOUL, Monsieur Dominique CHARVOLIN, Monsieur Eric ADAM, Madame Audrey PLATARET, Monsieur Marc LEONARD, Monsieur Cédric LAURENT, Madame Martine MORELLON, Monsieur Jérôme CROZET, Madame Mégane HERNANDEZ, Monsieur Fabrice DUPLAN, Monsieur Didier DUPIED, Monsieur Alexandre MARTIN, Madame Monia BEN SLAMA, Madame Sandrine GENIN, Monsieur Frédéric GIORGIO, Madame Anaïs VIDAL, Monsieur Thomas SAUVAGE, Madame Céline VEDRENE, Madame Françoise DUMAS, Madame Cécile MARCHAND, Monsieur Daniel SERANT, Madame Anne ARNOUX, Monsieur Roland WILPUTTE.

Absents représentés :

Monsieur Jean-François PERRAUD (a donné procuration à Monsieur le maire), Monsieur Laurent JANUEL (a donné procuration à Madame Monia BEN SLAMA), Madame Catherine POINSON (a donné procuration à Madame Anne ARNOUX).

Secrétaire de séance : Monsieur Thomas SAUVAGE est désigné secrétaire de séance.

Rapport n° 23/40 - URBANISME

Rapporteur : Monsieur Eric ADAM

**BUVETTE DE L'ELAN SPORTIF DE CHAPONOST AU STADE
ROBERT GUIVIER
AUTORISATION A DEPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE**

Publié le : 27 avril 2023

Transmis en Préfecture le : 27 avril 2023

Exécutoire le : 27 avril 2023

**Le maire,
Damien COMBET**

Exposé des motifs :

L'Elan Sportif de Chaponost souhaite implanter une buvette d'environ 30 m² d'emprise au sol au stade Robert Guivier.

En application de l'article R 421-1 du Code de l'urbanisme, ces travaux sont soumis à permis de construire.

Le terrain d'assiette de cette installation étant une propriété communale (unité foncière constituée des parcelles cadastrées AM n°259, 111, 112, 113 et 262, parcelles AW n°284, 37, 370, 52, 233 et 320), il convient d'autoriser l'Elan sportif de Chaponost à déposer la demande de permis de construire correspondante.

Délibération :

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Autorise** l'Elan Sportif de Chaponost à déposer une demande de permis de construire en vue de l'installation d'une buvette de 30 m² d'emprise au sol environ sur l'unité foncière appartenant à la commune constituée des parcelles cadastrées AM n°259, 111, 112, 113 et 262, parcelles AW n°284, 37, 370, 52, 233 et 320).

VOTANTS	29
ABSTENTION	0
CONTRE	0
POUR	29

Pour extrait conforme,
Le maire,
Damien COMBET



Le secrétaire,
Thomas SAUVAGE

